

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Limousin

Service stratégie régionale du développement durable Unité Autorité Environnementale

Nos réf.: F07413D0180 Affaire suivie par Valérie DUBOURG valerie.dubourg@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 05 55 12 96 06 - Fax : 05 55 34 66 45

Courriel: ae.srdd.dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr

Limoges, le 13 novembre 2013

Le Préfet de la Haute-Vienne,

à

Monsieur le Maire Mairie de Saint-Privat Place de l'Eglise 19220 Saint-Privat

Objet: Accusé de réception par l'Autorité Environnementale de la demande d'examen au « cas par cas » de la révision de la carte communale de la commune de Saint-Privat

En application des articles L121-10 et R121-14 du code de l'Urbanisme, vous m'avez transmis pour examen le dossier suivant :

Nom du maître d'ouvrage : Commune de Saint-Privat

Nature du document : Carte Communale

Type de procédure : Révision

Son numéro d'enregistrement est le : F07413D0180

Il est composé des pièces suivantes :

- un courrier de demande de saisine
- un dossier pour examen au « cas par cas » de l'évaluation environnementale

Le **08 novembre 2013**, votre dossier a été reçu à la DREAL, par le présent courrier, j'en accuse officiellement réception. En tant qu'autorité environnementale, il m'appartient de vous adresser une décision dans un délai de **2 mois**, soit avant le **8 janvier 2014**.

Au-delà de ce délai, l'absence de réponse de ma part vaudra décision implicite rendant obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale. Dans ce cas, la mention du caractère tacite de la décision sera publiée sur le site de la préfecture de la Haute-Vienne. ainsi que sur le site internet de la DREAL .

Pour le Préfet de la Région Limousin, Pour le DREAL, Par subdélégation,

Valérie DUBOURG

Copie à : DREAL/SRDD/UAe DDT 19

Préfecture de la Corrèze

ISO 9001 ISO 14001 Qualite Environnement

Certificat n° 42202 Certificat n° 42203

